



**CFA**  
SANITAIRE ET SOCIAL  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

# CONSEILLER EN ECONOMIE SO- CIALE ET FAMILIALE

## Le métier

### Description du métier

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation- santé.

Il intervient auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance..

Son intervention privilégie une finalité éducative et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes. Ces compétences vont permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Sa spécificité de travailleur social le conduit à intervenir dans un cadre éthique et dans une dynamique de co construction avec les bénéficiaires des projets qui les concernent.

Son intervention privilégie la participation active et permanente des usagers /habitants, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique.

### Aptitudes et compétences

Le Conseiller en Economie Sociale et Familiale doit disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute, savoir gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et développer la maîtrise de soi. Il doit montrer un intérêt pour les questions sociales, d'apprentissage et d'éducation et manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs. Le CESF doit pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe et savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite.

### Conditions de travail

Le CESF travaille en lien avec de nombreux partenaires et intervenants. Il travaille majoritairement auprès d'un public en situation de précarité. Le CESF peut travailler sur plusieurs structures. Il accompagne des publics très variés. Généralement, ses horaires de travail ne comporte pas de contraintes particulières

### Où travaille le Conseiller en Economie Sociale et Familiale ?

Les CESF en activité exercent principalement leur métier dans différentes structures publiques ou privées, au sein des collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, bailleurs sociaux privés ou publics, structures d'hébergement, mutuelles, hôpitaux, services tutélaires,...

### Salaire

Le salaire brut mensuel du conseiller en économie sociale et familiale débute à environ 1554 €. Son salaire évolue durant sa carrière.

*"L'apprentissage ? Cela a été une chance à saisir. Après un CDD de un an dans un IME mon employeur m'a proposé de continuer en apprentissage. Le travail me plaisait, l'équipe était conviviale, j'ai dit oui tout de suite ! Cet équilibre me plaît : petit à petit mon maître d'apprentissage me confie des responsabilités et mon travail s'enrichit des connaissances acquises à l'école. Je conseille bien évidemment l'apprentissage à tous ceux qui en ont l'occasion."*

Mise à jour

24 novembre 2023

# La formation

Diplôme de  
**NIVEAU VI**

## Objectifs de la formation

- ◆ Agir avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :
  - Améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel
  - Développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société
  - Mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

## Organisation de la formation - 540 h

**DF1 - 140 H** : « Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne »

**DF2 - 250H** : « Intervention sociale »

**DF3 - 60 H** : « Communication professionnelle »

**DF4 - 90 H** : « Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux »

## Formation pratique - 560 h

**16 semaines de formation pratique sur le terrain.**  
réparties selon le cursus en formation.

## Méthodes mobilisées

- ▶ Cours, travaux dirigés,
- ▶ Séminaires, conférences, journées d'études,
- ▶ Ateliers de recherche, mise en situation de travail,
- ▶ Analyse de la pratique professionnelle,
- ▶ Accompagnement individualisé et collectif,
- ▶ FOAD partielle.

## Conditions d'accès à la formation en apprentissage

- ▶ Être titulaire du Brevet de Technicien Spécialisé Economie Sociale et Familiale

## La sélection

Pour l'IRTS de Franche -Comté, le candidat doit s'inscrire aux épreuves de sélection du centre de formation qu'il souhaite intégrer. Si le candidat a une promesse d'embauche tardive, le CFA, en lien avec le centre de formation, peut organiser un concours complémentaire, en vue de son admission.

### Les épreuves de sélection :

- ◆ Dossier constitué par le candidat
- ◆ Entretien

## Dispenses et allègements de formation

Certains parcours de formation validés permettent aux candidats d'avoir des allègements ou dispenses de formation. Pour en savoir plus, contactez le centre de formation où vous souhaitez vous inscrire.

## Modalités d'évaluation

### La certification finale comprend :

- ▶ DC1 : 1 mémoire et 1 soutenance + 1 oral
- ▶ DC2 : 1 dossier et 1 oral + 1 écrit
- ▶ DC 3 : 1 écrit
- ▶ DC 4 : 1 dossier + 1 oral

## Poursuites d'études

- ▶ Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- ▶ Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)
- ▶ Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES)

**Délai d'accès à la formation :** Rentrée en septembre

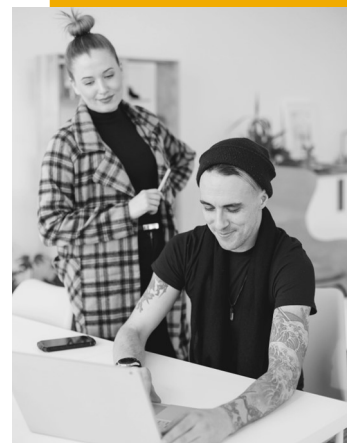
**Durée de la formation en apprentissage :** 15 mois



Où vous  
former ?

Les écoles  
partenaires  
du CFA

▶ IRTS  
de Franche -Comté



# L'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet de se former à un métier en intégrant le monde du travail. En tant qu'apprenti vous faite partie d'une équipe et d'une structure. Vous prendrez en responsabilité au fur et à mesure de votre parcours. De plus, l'apprentissage vous permet de proposer des idées ; de les mettre en place sur le terrain et d'en voir les effets à plus ou moins long termes. Grâce à l'apprentissage vous construisez votre propre identité professionnelle, sur le terrain, au cœur même du métier.

## Pour qui ?

- ◆ Être âgé de **29 ans maximum**.

Il n'y a pas limite d'âge pour les personnes ayant une RQTH, les sportifs de haut niveau et les personnes ayant un projet de création d'entreprise.

- ◆ Public en poursuite d'étude, demandeurs d'emploi, salariés.

## Comment devient-on apprenti ?

- ◆ Vous prenez contact avec le CFA dès le début de votre projet d'apprentissage
- ◆ Vous devez passer les sélections du centre de formation qui propose la formation que vous avez choisie.
- ◆ Vous devez trouver un employeur.

## Le salaire de l'apprenti ?

- ◆ Il correspond à un **pourcentage du SMIC ou du SMC** (Salaire Minimum Conventionnel)
- ◆ Il **évolue** en fonction de l'âge et de l'avancée dans le contrat
- ◆ Des **dispositions particulières** peuvent être mises en place en fonction de la structure d'accueil.
- ◆ Vous avez droit aux **avantages** salariaux de la structure : prime de week-end et jours fériés, etc

| SALAIRE DE BASE   |                                  |
|-------------------|----------------------------------|
| Contrat 18/20 ans |                                  |
|                   | <b>salaire (en %du SMIC/SMC)</b> |
| 1ère année        | 43%                              |
| 2ème année        | 51%                              |
| 3ème année        | 67%                              |
| Contrat 21/25 ans |                                  |
|                   | <b>salaire (en %du SMIC/SMC)</b> |
| 1ère année        | 53%                              |
| 2ème année        | 61%                              |
| 3ème année        | 78%                              |
| Contrat > 26 ans  |                                  |
|                   | <b>salaire (en %du SMIC/SMC)</b> |
| 1ère année        | 100%                             |
| 2ème année        | 100%                             |
| 3ème année        | 100%                             |

## Les conditions de travail de l'apprenti ?

- ◆ Le **droit du travail régit l'encadrement des apprentis** chez l'employeur : durée légale du travail; congés payés, heures supplémentaires, etc...
- ◆ L'apprenti doit se **justifier de toutes ses absences** avec un arrêt de travail délivré par un médecin. Une carence salariale peut être appliquée le temps de l'absence.

## Quelle différence entre un étudiant et un apprenti ?

**La formation est exactement la même.**

L'apprenti est salarié de la structure dans laquelle il fait sa formation pratique. A ce titre, il a les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres salariés de la structure. Par exemple, il ne dispose plus des congés organisés par son centre de formation mais a droit aux mêmes congés payés que ses collègues.

Comme ils font partie intégrante d'une équipe, les apprentis ont tendance à s'impliquer davantage.

## Les aides aux apprentis

- ◆ Aide à la mobilité internationale. Contacter le référent mobilité du CFA pour + d'informations.
- ◆ Aide au permis de conduire : 500€ pour les apprentis inscrits dans une auto-école.
- ◆ Aide aux repas de 3€/repas du midi, sur justificatif de paiement, uniquement les semaines de cours en présentiel.
- ◆ Aide au logement de 6€/nuitée, sur justificatif de paiement, uniquement les semaines de cours en présentiel.
- ◆ Prêt d'un ordinateur portable aux apprentis qui en ont besoin.

## Le financement de la formation

En apprentissage, la formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.



# Le CFA vous accompagne

Vous souhaitez vous orienter dans une carrière de la santé, du social ou médico-social ? L'équipe du CFA Sanitaire et Social Bourgogne-Franche-Comté vous accompagne tout au long de votre projet de formation.

## Trouver un centre de formation

Le CFA vous aide à trouver un centre de formation au plus près de votre lieu de résidence.

## La recherche d'un employeur

- ◆ Des conseils pour créer votre CV, rédiger votre lettre de motivation et préparer votre entretien d'embauche
- ◆ Des offres d'apprentissage dans votre secteur géographique
- ◆ Des conseils pour vos candidatures spontanées

## Tout au long de votre contrat

- ◆ Une visite d'installation est prévue pendant la période d'essai de 45 jours effectif en entreprise, avec vous, l'employeur, un formateur de votre école et le CFA.
- ◆ Lorsque vous ou votre employeur avez une question sur les conditions de travail
- ◆ Lorsque vous avez besoin d'un accompagnement particulier

## La rupture du contrat d'apprentissage

- ◆ Durant la période d'essai, l'employeur ou l'apprenti peut rompre son contrat sans conditions particulières
- ◆ Après la période d'essai, la rupture de contrat d'apprentissage se fait d'un commun accord ou par décision du tribunal.
- ◆ En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, le CFA peut garder l'apprenti en formation durant 6 mois sous statut de stagiaire de la formation professionnelle. Cette période permet à l'apprenti de retrouver un employeur, faute de quoi, sa formation prendra fin. Durant ce temps, aucune rémunération ne lui sera versée, mais il continuera de bénéficier de la formation (cours + périodes de stage)

## Un projet : une équipe à votre écoute

Contactez Léa TUPINIER, Chargée d'accompagnement et de promotion de l'apprentissage :

06 77 61 49 52 - [l.tupinier@cfasanitaireetsocial.fr](mailto:l.tupinier@cfasanitaireetsocial.fr)



**CFA**  
SANITAIRE ET SOCIAL  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## VOS REFERENTS AU CFA

### Référente Mobilité

Léa TUPINIER

### Référente Handicap Franche-Comté

Emilie BOUGLE

07 87 18 36 44

### Référente Handicap Bourgogne

Stéphanie DE DEUS

07 88 89 38 64

### Référente Socio-Professionnel

Karen BENOIST

06 76 32 78 23

